

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: FE3201SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Irritant

Irritation de la peau, catégorie 2
Irritation des yeux, catégorie 2A

Corrosion / irritation cutanée - Catégorie 2.
Irritation oculaire 2.

Mentions d'avertissement : Attention

Mentions additionnelles de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Bien se laver la peau après utilisation.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7664-93-9	Acide sulfurique, ACS	0.18 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	95.9 %
CAS 7783-85-9	Sulfate d'ammonium ferrique, ACS	3.92 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le toux persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Dilute with water or milk. Get medical assistance.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Inhalation may cause irritation to nose and upper respiratory tract, ulceration, coughing, chest tightness and shortness of breath. Higher concentrations cause tachypnoea, pulmonary oedema and suffocation. Douleur, ulcération des yeux, irritation conjonctivale, cataracte et glaucome peuvent survenir après une exposition oculaire. Aucun identifié.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Fournir un FDS au médecin. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utiliser des poudres chimiques sèches, une mousse, le dioxyde de carbone ou une brume pour éteindre le feu environnant.

Agents d'extinction non appropriés:

Aucun identifié.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Peut être inflammable en contact avec des agents combustibles ou fortement réducteurs. Un contact avec des métaux est susceptible de générer de l'hydrogène gazeux. Peut causer des explosions avec des matières organiques combustibles ou oxydant rapidement.

Conseil pour pompiers:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

Équipement de protection:

Appliquer les procédures habituelles. Utiliser des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Toujours appliquer les réglementations locales. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Recueillir dans un contenant pour l'élimination. Voir Section 13. Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Enlever en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et éliminer comme un déchet dangereux. Recouvrir les déversements avec un produit absorbant approprié. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d'aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Prevent contact with skin, eyes, and clothing. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Éloigner de la lumière directe du soleil et de la chaleur, de l'eau et des matières incompatibles. Assurer la ventilation des réservoirs. Maintenir le contenant bien fermé.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7783-85-9, Sulfate d'ammonium ferrique, OSHA LEP MPT (poussière totale) 15 mg/m³.
7783-85-9, Sulfate d'ammonium ferrique, ACGIH VLS MPT (particules inhalables) 10 mg/m³.
7664-93-9, Acide sulfurique,, OSHA LEP : 1 mg/m³.
7664-93-9, Acide sulfurique,, ACGIH VLS : 0,2 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Emergency eye wash fountains and safety showers should be available in the immediate vicinity of handling.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

Protection respiratoire:	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
Protection de la peau:	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.
Protection oculaire:	Des lunettes de sécurité bien ajustées.
Mesures générales d'hygiène:	Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Before rewearing wash contaminated clothing.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair et incolore	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Renseignements non disponibles Renseignements non disponibles
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Renseignements non disponibles
Seuil d'odeur:	Renseignements non disponibles	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non disponible
Point de fusion / congélation:	Renseignements non disponibles	Solubilités:	Miscible.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Renseignements non disponibles	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Sans objet	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Renseignements non disponibles	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Renseignements non disponibles	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Environ 1 g/cm ³ (8,345 lbs./gal) à 20 °C (68 °F)		
Hydrochloric Acid	MW is36.46		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune en cas de traitement normal. Peut être inflammable en contact avec des agents combustibles ou fortement réducteurs. Un contact avec des métaux est susceptible de générer de l'hydrogène gazeux. Peut causer des explosions avec des matières organiques combustibles ou oxydant rapidement.

Stabilité chimique:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Chlorates, carbures, organiques, picrates, fulminates, alcalins, nitrates, métaux, agents réducteurs, agents oxydants, acide acétique.

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut produire des vapeurs et des oxydes de soufre toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Domages/irritations oculaires sévères: Aucune information additionnelle.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau:

Aucun identifié.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagenicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Gambusia affinis (Gambusie), 7664-93-9 CL50 - 96 h.

Daphnia magna (puce d'eau), 7664-93-9; CE50 24 heures.

Persistance et dégradabilité:

Renseignements non disponibles.

Potentiel bioaccumulatif:

Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol:

Renseignements non disponibles.

Autres effets indésirables:

Renseignements non disponibles.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Recouvrir le déversement avec du carbonate de soude ou avec un mélange de chaux et de cendre de soude. Ajouter de l'eau pour former de la boue. Rincer vers les égouts avec de grandes quantités d'eau. Traiter les

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

résidus solides comme de simples déchets, sauf en cas d'interdiction en raison de la teneur en fer de la substance. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7664-93-9 Acide sulfurique.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7664-93-9 Acide sulfurique 1000 lbs.

7783-85-9 Sulfate d'ammonium ferrique 1000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 01.08.2015

Sulfate d'ammonium ferrique, 0,1M

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 1-0-1

HMIS: 1-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
PNEC.	Concentrations estimées sans effet (REACH).
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA.	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA.	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
DOT	US Department of Transportation.
IATA	Association internationale du transport aérien.
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH).